



Cession d'une partie de terrain à la mairie

Par **galif**, le **26/07/2010** à **18:17**

Bonjour,

j'ai acheté une maison (qui a 5 ans) sur un terrain qui n'est pas clôturé totalement car il y a un projet de route de lotissement depuis la construction.

la mairie nous a contacté, nous devons céder gracieusement les 10% mentionnés sur le permis de

construire, mais veulent en plus 50m².

la mairie nous propose une certaine somme pour ces 50m².

1) pouvons nous refuser de vendre ces 50m² ?

2) il nous a été fourni un plan de la future route, pouvons nous négocier une modification de cette

route si nous vendons les 50m² en plus ? (en tout ils nous demandent 195m²) car le terrain à coté

de nous n'est pas construit et d'après le plan une partie d'un rond point empiette sur notre terrain

, nous préfererions qu'il soit plus loin.

merci par avance de votre réponse.
cordialement,

Par **galif**, le **29/07/2010** à **18:01**

personne ne sait répondre à ma question svp ?

Par **elydaric**, le **30/07/2010** à **09:35**

Bonjour,

Les 10% correspond à ce qu'on appelle une cession gratuite. Elle ne peut être refusée sauf si la commune n'en a pas fait mention dans le permis de construire. Pour les 50 m² supplémentaires, il s'agit d'une simple vente amiable, que vous êtes donc tout à fait en droit de refuser.

Concernant le projet de la route, vous pouvez tout à fait faire part de vos observations à la mairie, en tant que riverain, que vous vendiez ou non les 50 m². Bien sûr, il n'est pas certain que vos élus prennent en compte votre demande mais qui ne tente rien n'a rien !

Par **galif**, le **30/07/2010** à **16:22**

merci beaucoup de votre réponse.